

Certivéa et CertiNergy signent un accord de partenariat

Objectif : faciliter l'accès aux primes CEE pour les acteurs souhaitant s'engager en certification des bâtiments non résidentiels

Paris, le 24 octobre 2012 – L'organisme certificateur de la qualité environnementale des bâtiments non résidentiels, Certivéa et l'expert reconnu des **Certificats d'Economies d'Energie (CEE)** depuis 2008, CertiNergy signent un accord de partenariat pour aider les acteurs qui souhaitent obtenir une certification, à utiliser le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) comme levier financier.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des professionnels de l'immobilier vers le bâtiment durable et de valorisation de leur savoir-faire, Certivéa, en partenariat avec CertiNergy, propose à tout maître d'ouvrage une solution de financement pour leur projet de certification et d'amélioration de la performance énergétique. Pour ce faire, CertiNergy les accompagnera en les guidant dans le dispositif complexe des CEE, encore souvent méconnu ou mal appréhendé.

Tout organisme public ou privé, souhaitant obtenir avec Certivéa, une certification NF HQE ou un label de Haute Performance Energétique pourra bénéficier de cette solution dès lors qu'il dispose d'un projet de travaux dans un bâtiment non résidentiel (en construction, en rénovation ou en exploitation). Pour faciliter cette démarche, et savoir si les primes CEE couvriront tout ou partie des frais liés à la certification, CertiNergy réalisera en amont des projets, une estimation des primes qui seront allouées.

Cette offre de services supplémentaires, apporte aux clients de Certivéa et de CertiNergy un accompagnement technique, administratif et financier qui favorisera l'émergence de nouveaux gisements d'économies d'énergie.

Les deux sociétés engageront des actions communes de promotion et d'information sur la certification et le dispositif des CEE afin de soutenir leur développement.



« Nous sommes ravis de ce partenariat avec CertiNergy. Acteur clé du dispositif des CEE, CertiNergy va aider nos clients et prospects à instruire des dossiers de CEE qui leur permettront de trouver un moyen de financer leur projet de certification. Ainsi, nous espérons aider le plus grand nombre à conduire et valoriser les démarches environnementales en faveur notamment de la performance énergétique des bâtiments » précise Patrick Nossent, Président de Certivéa.

De gauche à droite :
Frédéric Utzmann, Président de
CertiNergy et Patrick Nossent,
Président de Certivéa.

Frédéric Utzmann, Président de CertiNergy, tient à souligner que « l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables sont les enjeux majeurs des politiques nationale et européenne, impliquant tous les secteurs de l'économie. Notre objectif est de répondre aux problématiques d'Économies d'Énergie de nos partenaires en leur apportant des solutions économiques concrètes. Il nous semblait donc naturel de collaborer avec Certivéa qui est déjà engagé dans une démarche d'amélioration de la performance de ses clients, professionnels de la filière construction. Ensemble, nous allons accompagner, orienter et apporter des solutions efficaces et adaptées aux problématiques de chaque acteur, engagé dans une démarche d'économies d'énergie. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur un partenaire de taille pour relever ensemble le défi de l'efficacité énergétique. »



De gauche à droite :
Frédéric Utzmann, Président de CertiNergy et Patrick Nossent, Président de Certivéa.

De nombreux travaux dans un bâtiment non résidentiel peuvent s'inscrire dans une démarche d'obtention d'une prime CEE liée à la valorisation d'une démarche environnementale globale.

Exemples :



			Surface du bâtiment
			9 000 m ²
Famille d'action	Type d'actions valorisées par les CEE	Conditions d'éligibilité	Montants indicatifs des primes CEE CertiNergy*
Enveloppe	Isolation des murs par l'extérieur	Travaux réalisés dans des bâtiments tertiaires de plus de 2 ans.	12 000 €
	Isolation toiture terrasse	Travaux réalisés dans des bâtiments tertiaires de plus de 2 ans.	3 600 €
Chauffage combustible	Pose de chaudière à condensation	Travaux réalisés dans des bâtiments tertiaires de plus de 2 ans. La chaufferie n'a pas fait l'objet d'une demande de CEE. Les émetteurs sont dimensionnés de façon à permettre à la chaudière de condenser.	22 000 €
	Pose d'un optimisateur de relance sur chaufferie	Travaux réalisés dans des bâtiments tertiaires de plus de 2 ans. L'équipement est un programmeur d'intermittence avec auto adaptation des horaires de changement de phase.	4 000 €
	Calorifugeage	Travaux réalisés dans des bâtiments tertiaires de plus de 2 ans. Isolation du réseau d'eau chaude sanitaire existant, situé hors du volume chauffé. L'isolant est de classe ≥ 2 selon les règles Th-CE de la RT.	8 000 €
Froid/Climatisation	Installation d'un groupe froid	Le groupe froid est à haute efficacité et certifié Eurovent. Le compresseur est équipé d'un variateur électronique de vitesse.	3 800 €
Eclairage	Pose de luminaires	Travaux réalisés dans des bâtiments tertiaires de plus de 2 ans. Luminaires de type T5 avec ballast électronique et système de variation de lumière.	3 700 €

*calculés sur la base de paramètres (surfaces, puissances, quantités) moyens constatés sur le marché.

En annexe :

- un exemple de primes CEE liées à la valorisation de travaux de chauffage combustible,
- un exemple de primes CEE liées à la valorisation de travaux d'isolation.

A propos de Certivéa :

Certivéa est une filiale du Groupe CSTB qui accompagne, par la certification en France et à l'international, les démarches d'amélioration de la performance des acteurs de la filière construction dans toutes ses dimensions : managériale, satisfaction client, performances technique et environnementale. Certivéa est aujourd'hui considéré comme un réel partenaire du changement pour les acteurs de la filière bâtiment/ville/territoire. Sa mission principale est de susciter l'amélioration et d'attester de la performance des acteurs et des bâtiments, villes et territoires dans un objectif de développement durable. Certivéa propose une offre de certification axée sur les ouvrages tertiaires et les acteurs. Certivéa est membre fondateur de France GBC.

Plus d'informations : www.certivea.fr

A propos de CertiNergy :

Créée en 2008, CertiNergy enrichit l'ensemble de ses services autour du dispositif des Certificats d'économies d'Énergie*. Au-delà de la simple valorisation des CEE, CertiNergy accompagne ses partenaires Grands Comptes industriels, tertiaires et collectivités locales dans l'exploitation de leurs gisements d'économies d'énergie. Pour cela, CertiNergy réalise, à l'aide de ses équipes pluridisciplinaires, des diagnostics énergétiques, accompagne dans l'organisation des systèmes de management de l'énergie et finance les plans d'actions validés dans le cadre de la politique de réduction des consommations d'énergie.

CertiNergy a pour ambition d'accompagner ses partenaires à rendre possible l'exploitation chez eux de gisements d'économies d'énergie inatteignables jusqu'à présent.

Avec plus de 120 collaborateurs, 13 000 partenaires et plus de 15 TWh d'économies d'énergie depuis sa création, CertiNergy est la référence du secteur.

*Introduit par la loi POPE (2005) et renforcé par le Grenelle de l'environnement (2010), le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) permet d'inciter l'ensemble des acteurs économiques et les particuliers à une maîtrise de l'énergie.

Plus d'informations sur <http://www.certinergy.com>

Contacts presse CertiNergy

Open2Europe

Jeanne GUICQUÉRO

Tél : 01 55 02 15 01

j.guicquero@open2europe.com

Contacts presse Certivéa

Le Bonheur est dans la Com

Ingrid LAUNAY

Tél : 01 43 83 53 32

launay@bcomrp.com

Aurélié FITOUSSI

Tél : 01 48 60 30 59

fitoussi@bcomrp.com